



FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION DU BOULODROME MARCO PILLARD

A retourner au service gestionnaire :

Mairie de Sainte-Consorte
Service Location des salles
4 rue de Verdun
69280 SAINTE CONSORCE
Tél : 04.78.87.01.12

Courriel : contact@mairie-sainteconsorce.fr

Formulaire à déposer au moins 1 mois avant la date prévisionnelle de réservation,
la date de dépôt en Mairie faisant foi.

Ce formulaire de réservation constitue une option, il ne signifie pas l'acceptation de votre demande.

Date de réception de la demande :

L'organisateur

Entité : Particulier Consorçois
 Association communale ou Marcyloise (gratuité sur 1 location annuelle)
 Entreprise Consorçoise

Nom :Prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone

Courriel :@.....

Compagnie d'assurance :N° de police :

Manifestation

L'évènement concerne l'organisateur un tiers – nature du lien avec l'organisateur :

Type d'évènement : Manifestation entreprise Fête de famille AG/réunion

Date souhaitée :

Horaires :

Nombre de personnes attendues : ...

Tarifs

Associations de Sainte-Consorte et Marcy l'Etoile = Gratuité (une location annuelle)

Assemblées générales et réunions associatives = Gratuité

Résidents ou entreprises de Sainte-Consorte :

. 1 journée en semaine = **105 €**

. 1 weekend (du samedi matin au dimanche soir) = **155 €** (remise des clés le vendredi)

Un **acompte de 50 €** sera demandé lors de la réservation , le solde devra être réglé le jour de la remise des clés et de la signature du contrat de location.

Cautions :

Un montant forfaitaire de 300 € sera demandé lors de chaque réservation quel que soit sa durée et sa nature (gracieuse ou payante). Cette caution sera restituée après l'état des lieux final et la levée de toutes réserves.

Par ailleurs **une caution de 150 €** sera versée et encaissée **en cas de nettoyage non effectué.**

Détails des locaux :

1 pièce principale (salle limitée à 22 personnes) avec cuisine de 32m2 environ

+ 1 WC PMR de 3m2 environ

+ 1 espace extérieur clôturé

Jours indisponibles :

Les associations de la "Boule Joyeuse" et la société de chasse Marcy/Sainte-Consorce sont prioritaires dans l'utilisation des locaux conformément aux autorisations d'occupation des locaux qui leur sont délivrées (délibération n°2023-24 du 25 avril 2023).

Les lundis et vendredis après-midi sont réservés à la Boule Joyeuse **du 1^{er} avril au 31 octobre**

Les jeudis, samedis et dimanches sont réservés aux chasseurs **du 4 septembre au 31 mars**

Signature de l'organisateur :

Attention : Les chèques d'acompte et de solde doivent impérativement être au nom de l'organisateur

Avis du responsable du service location :

Favorable

Défavorable